

## Horaires

Ouverture le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h15 à 17h00 et le jeudi de 8h45 à 12h30

## Points d'Accès au Droit en visioconférence

BEAUNE LA ROLANDE - 02.38.33.92.68

PUISEAUX - 02.38.25.69.69

MALESHERBES - 09.72.66.04.24

BELLEGARDE - 02.38.90.90.75

JARGEAU - 02.38.46.85.27

MEUNG-SUR-LOIRE - 02.18.21.29.29

PITHIVIERS - 02.38.40.52.52

GIEN - 02.38.37.11.36

PATAY - 02.38.80.81.02

MONTARGIS - 02.38.07.30.71

## Adresse et plan d'accès

### Maison de Justice et du Droit

Espace Olympe de Gouges  
3 rue Edouard Branly  
45100 ORLEANS LA SOURCE

Tél : 02.38.69.01.22

Arrêt tramway et bus  
« Chèques postaux »



# MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT D'ORLÉANS

Placée sous l'autorité du ministère de la Justice, la Maison de Justice et du Droit a pour mission de permettre à l'institution judiciaire d'être plus proche, plus rapide, plus accessible et plus compréhensible.



Justice de proximité

Permanences juridiques gratuites

Informations sur vos droits



[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)  
Le portail de la justice et du droit

### Une Présence Judiciaire

- **Le Greffier**

Il assure l'accueil et assure une présence judiciaire.

- **Le délégué du Procureur de la République**

Sur décision du procureur, il notifie les rappels à la loi, assure la médiation pénale en présence de la victime et de l'auteur de l'infraction. (Sur convocation).

### Accueil et Aide aux Victimes

- **AVL**

Aide les victimes d'infractions pénales, par information et dans l'orientation de leurs démarches.

### La résolution amiable des conflits

- **Le conciliateur de justice**

Il favorise le traitement amiable des conflits en matière civile. C'est un moyen simple, rapide et gratuit d'obtenir un accord entre les parties (1 permanence par mois).

- **Le délégué du Défenseur des Droits (mission médiation)**

Il règle les litiges entre l'administration et le particulier (le mardi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00).

- **Lien Social et Médiation**

Il règle les litiges, conflits de voisinage et familiaux par la médiation (le lundi matin, le mercredi après-midi et le vendredi matin).

- **Le délégué du Défenseur des Droits (mission enfants et discrimination)**

Il défend et promeut les droits de l'enfant et lutte contre la discrimination (le jeudi de 9h00 à 12h00).

- **Consultations gratuites d'avocats**

(Le 2ème et 4ème vendredi de chaque mois de 14h00 à 17h00)

- **Consultations gratuites de notaires**

(1er jeudi de chaque mois de 09h00 à 12h00)

## Information juridique via le CDAD du Loiret

- **C.I.D.F.F. du Loiret (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles)**

Information sur le droit des femmes et des familles (le mardi de 14h00 à 17h00 et le jeudi de 9h00 à 12h00).

- **Familles de France**

Information sur le droit de la Consommation (le lundi de 9h00 à 12h00).  
Aide à la constitution d'un dossier de surendettement (le mardi et le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00).

- **C.D.A.D du Loiret (Conseil Départemental de l'Accès au Droit)**

Information juridique sur le droit du travail (le lundi, le mardi et le jeudi de 09h00 à 12h00).  
Aide à la constitution d'un dossier d'Aide Juridictionnelle.

- **ADIL 45 (Agence Départementale de l'Information sur le Logement)**

Information juridique sur le droit du logement (le 2ème et le 4ème mardi de chaque mois de 9h30 à 12h00).

- **Ecrivain public**

Le mercredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.